Les dispositifs d’aides à domicile

Où se renseigner pour toutes vos démarches?

- **Megève et Demi-Quartier** : Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) : Mme MARIN
  - Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h. Après-midi sur RDV.
  - Tel : 04.50.93.29.14
- **Combloux** : CCAS. Contacter la mairie.
  - Ouvert du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de13h30 à 17h. Et les vendredis et samedis matin.
  - Tel : 04.50.58.60.32.
- **Praz sur Arly** : CCAS. Contacter la mairie.
  - Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Et les samedis matin.
  - Tel : 04.50.21.90.28

Où se renseigner pour toutes vos démarches?

- **Pour bénéficier d'une aide par une assistante sociale**
  - Pôle Médico-Social
  - 118, rue Guer. 74 700 Sallanches
  - Tel : 04.50.33.23.42
  - Permanence à la mairie de Megève : Mardi et Vendredi. Possibilité de RDV à domicile

Les aides financières

- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (APA) :
  - Financée par le département
  - Tout personne âgée de **60 ans et plus**, **en perte d'autonomie**, vivant à domicile ou en EHPAD
  - Le montant évolue en fonction des revenus et du niveau de dépendance (grille AGGIR : GIR 1, 2, 3 ou 4)
  - Versée mensuellement au bénéficiaire à domicile et à l'établissement en EHPAD.
  - Non récupérable
  - Peut être utilisée pour la rémunération d'une aide à domicile, du matériel, des fournitures, des transports…
  - Contacter le CCAS pour la remise du formulaire et aide à la constitution.

Les aides financières

- **L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées** (ASPA, anciennement le minimum vieillesse) :
  - Dispositif qui garantit un minimum de ressources à une personne âgée ayant de faibles revenus.
  - Récupérable sur succession
  - Dossier uniquement sur internet : aide possible du CCAS

Les aides financières

- **Les aides au logement** :
  - Aide Personnalisée au Logement (APL)
    - Via internet : Caf.fr Possibilité d'aide du CCAS
  - Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)
    - Sous conditions de ressources
    - Contact : Assistante sociale du Pôle Médico-Social
- **Les aides des caisses de retraite et des complémentaires santé**
  - Au niveau du financement mais également au niveau des services.

Les aides concrètes à domicile

- **Services d'Aide et d'Accompagnement à domicile** : Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Crêt du Midi pour les 4 communes.
  - Apporte une aide dans la vie quotidienne : ménage et linge, courses, aide à la préparation des repas ou portage, aide à la toilette et à l'habillage…
  - Tel : 04.50.58.19.31.
  - Mail : accueil.lecretdumidi@fede74.admr.org
  - Adresse : 91, route du Villaret 74120 Megève
  - Autres services : SADVA (04.50.89.72.98) et AMAD (04.50.90.43.32) à Sallanches

Les aides concrètes à domicile

- **Portage des repas** :
  - Livraison des repas ponctuellement ou quotidiennement 7/7 jours
  - 9,20 euros/repas
  - Via l'ADMR
- **Soins infirmiers** : Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) ou infirmières libérales dans les maisons de santé.
  - Sur prescription médicale
  - Pris en charge par l'assurance maladie
  - Soins infirmiers (pansements, injections, perfusions), distribution des médicaments. + soins d'hygiène
  - SSIAD de la Haute Vallée de l'Arve : 424, rue de Savoie 74700 Sallanches. Tel : 04.50.58.51.15.
    Mail : accueil.ssiadhva@fede74.admr.org

Les aides concrètes à domicile

- **Téléalarme** :
  - Installation d'un système d'alarme en cas d'incident (malaise, chute…). Accès direct à un écoutant qui va identifier le problème et envoyer chez la personne un intervenant choisi au préalable parmi la famille, les voisins, les amis…
  - Abonnement mensuel de 20 euros
  - Renseignements au pôle gérontologique de la vallée de l'Arve. Tel : 04.50.47.63.12
- **Lions SOS** :
  - Une boîte transparente qui contient une fiche de renseignements (antécédents médicaux, traitement, allergies…) placée dans la porte du réfrigérateur pour aider les secours à prendre en charge rapidement et efficacement la personne.
  - En pharmacie (gratuite)

Les aides concrètes à domicile

- **Aides techniques**
  - Pour faciliter et/ou sécuriser la vie quotidienne de la personne en perte d'autonomie
  - Déambulateurs, fauteuils, couverts adaptés, lève-personne, chaussons anti-dérapants, siège-douche…
  - Certains sont pris en charge par l'assurance maladie.
- **Adaptation du logement**
  - Aménagement de l'espace et des installations pour compenser les handicaps liés à l'âge (baisse de la vue, de l'ouïe, diminution des capacités physiques, etc.) et de minimiser les risques de chutes.
  - Seuils de porte, transformation baignoire en douche, barre d'appui, monte-escalier…
  - Via l'assistante sociale du Pôle Médico-Social

Les dispositifs de support

- **Plateforme d'Accompagnement et de Répit** (PFAR) :
  - Orienter, informer et conseiller les aidants
  - Organiser des temps d'échanges entre aidants
  - Proposer des activités pour les aidants. Ex : relaxation, toucher-détente…
  - Proposer des activités pour les aidants et leur proche. Ex: atelier cuisine, jeux de société, balades, restaurants…
  - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
  - Tél : 04 50 47 99 88
  - Mail : pfar@vsha.fr

Les dispositifs de support

- **Equipe Spécialisée Alzheimer** (ESA):
  - Intervention d'une équipe de professionnels au stade léger ou modéré d'une maladie neuro-dégénérative.
  - Evaluation et bilan à domicile afin d'établir un projet d'accompagnement personnalisé avec l'aidé et l'aidant.
  - Sur prescription médicale
  - Une dizaine de séances prise en charge à 100% par la caisse d'assurance maladie
  - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
  - Tél : 04 50 98 40 48

Les dispositifs de support

- **La pause des aidants** : une rencontre mensuelle, conviviale, au cours de laquelle est abordés différents thèmes
  - Échanges autour des difficultés rencontrées au domicile
  - Espace de paroles
  - Permet de rompre l'isolement
  - Trouver ensemble des « astuces » pour gérer le quotidien
  - Soutien psychologique individuel proposé par la psychologue Delphine
- Un lundi par mois de 14h30 à 16h30
- Renseignements à l'EHPAD des Monts Argentés : 04.50.21.38.79

Les services de transport

- **Montenbus** : Transport à la demande
- Adhésion au service : 10 euros/an pour les plus de 70 ans.
- Réservation au plus tard la veille à 17h30. Par téléphone ou internet
- Arrêts fixes. Si carte « mobilité inclusion » (ancienne carte d'invalidité à demander à la MDPH du département) : possibilité d'être pris en charge devant son domicile.
- Max : 16 trajets/mois
- Différentes zones : 2 euros par trajet si changement de zone.

Les offres de répit

- **Accueil de Jour** :
- Au sein un lieu de vie adapté et accompagnées par une Aide Médico Psychologique, les personnes accueillies bénéficient d'activités de stimulation cognitives spécifiques (atelier mémoire, jeu de société, tricot…)
- Du lundi ou vendredi de 9h30 à 16h30
- Une ou plusieurs journées par semaine.
- EHPAD « les Monts Argentés »
- Tél : 04 50 21 38 79

Les offres de répit

- **Séjour temporaire :**
  - Pour des personnes âgées dont le maintien à domicile n'est plus possible momentanément ou pour soulager l'aidant.
  - Une transition après une hospitalisation et avant le retour au domicile
  - Minimum 2 semaines, maximum 3 mois.
  - EHPAD « les Monts Argentés » Tél : 04 50 21 38 79 ou autres EHPAD environnants